



« *Le bout du TUNNEL...* »

Groupe de Travail CDIsation ICT - TCT

Le jeudi 4 mai, la DGA/DRH a convié les organisations syndicales afin de leur faire un bilan sur le projet DGA. La DGA/DRH en a aussi profité pour nous informer de l'évolution du dossier sur la « **CDIsation des ICT et TCT** ». Cela fait suite à l'application d'un article de loi sur la « déontologie dans la fonction publique ».

La dernière rencontre, dans les locaux du ministère des finances, avec le **Contrôle Budgétaire Comptable Ministériel** (les représentants de Bercy au sein du Mindef) s'est déroulée le 18 avril.

A la suite de cette réunion, il en ressort :

- ❖ L'embauche en CDI pour les ICT et TCT est déjà acquise.
- ❖ Les postes tenus, et surtout les métiers, par les CDD ne doivent pas être du ressort de la filière des fonctionnaires (Art 4-1 de la loi 84-16).
- ❖ Accord pour la transformation des 900 CDD en CDI

Par la suite :

- ❖ Une réunion à venir avec les syndicats afin de faire valider les nouveaux contrats type pour les CDI. Pour information, la période d'essai serait de 4 mois renouvelable une fois. Pour les agents en CDD depuis au moins 8 mois, il n'y aurait pas de période d'essai lors de la transformation du CDD en CDI.
- ❖ Après accord avec les syndicats, ces nouveaux contrats seront à faire valider par le CBCM.
- ❖ Avant la signature d'un futur contrat pour une embauche en CDI, la DGA s'assurera de la possibilité d'habilitation (CD, SD...) des futures recrues afin de ne pas devoir s'en séparer après l'embauche.
- ❖ Les premiers CDI devraient être appliqués à compter de juillet 2017.
- ❖ L'ensemble de la transformation des CDD en CDI prendra du temps et devrait s'étaler, au moins, jusqu'à fin 2018. Chaque bénéficiaire devrait signer un nouveau contrat etc.
- ❖ La DGA/DRH va questionner les employeurs locaux afin de connaître leur position quant à la CDIsation de tous leurs CDD.

La CGT vous tiendra informer de l'évolution du dossier « **CDIsation des ICT et TCT** ».

Pour info : Lors des revalorisations de salaire ainsi que pour les remises à niveaux suite à l'augmentation des minima 2017, la DGA/DRH nous informe que les bénéficiaires de ces revalorisations ne signeront qu'un seul avenant à leur contrat.

Montreuil le 10 mai 2017.

ICT/TCT - DGA